



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 062-256200742-20260709-DELIB20260708-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 09 JUILLET 2026

Convocation adressée aux
délégués le :

02 juillet 2026

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 35
- Votants : 49

Délibération

mise en ligne le :

10 juillet 2026

Délibération certifiée

exécutoire le :

10 juillet 2026

8 –

**VOTE DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE
2025, AFFECTATION
DES RESULTATS ET
BILAN DES CESSIONS
ET DES
ACQUISITIONS
FONCIERES**

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le deux juillet, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : Mme Carine BANAS, M. Steve BOSSART, M. Noé CARETTE, M. Julien DAGBERT, M. Philippe DALLE, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Didier DEPAEUW, M. Hervé DEROUBAIX, M. Aldo DIMARTINO, M. Maxence DRUELLE-FOURNIEZ, Mme Marie-Claude DUHAMEL, M. Jean-Michel DUPONT, M. Olivier GACQUERRE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Ludovic IDZIAK, M. Simon JOMBART, M. Jean-François JURCZYK, M. André KUCHCINSKI, Mme Clarisse LAOUR, M. Maurice LECONTE, M. Jean-Marie MACKE, M. Serge MARCELLAK, M. Sébastien OGEZ, M. Vincent PART, Mme Céline PETIT, M. Laurent POIRÉ, M. Tanguy ROBIQUET, M. Philippe SCAILLEREZ, Mme Virginie SOUILLIART, M. David THELLIER, M. Steve TIRLOIT, Mme Cathy WASYLIKOW, Mme Monique ZARABSKI

Ont donné procuration : M. Jean-François ANTONINI à M. Vincent PART, M. Philippe BEYAERT à M. Noé CARETTE, M. Nicolas CARRÉ à M. Olivier GACQUERRE, M. Jean-François CASTELL à M. Jean-Michel DUPONT, Mme Catherine DECOURCELLE à M. Philippe SCAILLEREZ, Mme Sophie DUBY à M. Maurice LECONTE, M. Nicolas GODART à Mme Cathy WASYLIKOW, M. Georges KOPROWSKI à M. Maxence DRUELLE-FOURNIEZ, M. Jacky LEMOINE à M. David THELLIER, M. Geoffrey MATHON à Mme Monique ZARABSKI, Mme Rosemonde MULLET à M. Hervé DEROUBAIX, M. Patrick PIQUET-BACQUET à M. Sébastien OGEZ, M. Sylvain ROBERT à M. Ludovic GAMBIEZ, M. Grégory STACH à M. Julien DAGBERT, Mme Christine STIEVENARD à M. André KUCHCINSKI

Secrétaire de séance : Monsieur Maxence DRUELLE-FOURNIEZ

L'ensemble des documents budgétaires est accessible sur l'espace extranet du site internet parcdesindustries.com.

A – Vote du compte financier unique 2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le compte financier unique 2025 portant sur les six budgets du SIZIAF ;

Considérant que le compte financier unique met en évidence des informations essentielles sur la situation financière de la collectivité ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1° Acte la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		225 791,88		1 454 158,03	-	1 679 949,91
Opérations de l'exercice	2 653 981,49	2 759 515,67	1 554 626,50	742 011,41	4 208 607,99	3 501 527,08
TOTAUX	2 653 981,49	2 985 307,55	1 554 626,50	2 196 169,44	4 208 607,99	5 181 476,99
Résultats de clôture		331 326,06		641 542,94		972 869,00
Restes à réaliser			893 160,88	106 910,00	893 160,88	106 910,00
TOTAUX CUMULES	2 653 981,49	2 985 307,55	2 447 787,38	2 303 079,44	5 101 768,87	5 288 386,99
RESULTATS DEFINITIFS		331 326,06	144 707,94			186 618,12
Budget annexe Bâtiments	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		533 613,62		1 536 305,62		2 069 919,24
Opérations de l'exercice	796 885,10	1 419 378,73	2 164 796,01	2 261 018,78	2 961 681,11	3 680 397,51
TOTAUX	796 885,10	1 952 992,35	2 164 796,01	3 797 324,40	2 961 681,11	5 750 316,75
Résultats de clôture		1 156 107,25		1 632 528,39		2 788 635,64
Restes à réaliser			2 726 300,27	-	2 726 300,27	-
TOTAUX CUMULES	796 885,10	1 952 992,35	4 891 096,28	3 797 324,40	5 687 981,38	5 750 316,75
RESULTATS DEFINITIFS		1 156 107,25	1 093 771,88			62 335,37
Budget annexe Tic	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		83 664,50		67 909,71	-	151 574,21
Opérations de l'exercice	6 760,31	33 040,10	-	-	6 760,31	33 040,10
TOTAUX	6 760,31	116 704,60	-	67 909,71	6 760,31	184 614,31
Résultats de clôture		109 944,29		67 909,71		177 854,00
Restes à réaliser			67 909,71		67 909,71	-
TOTAUX CUMULES	6 760,31	116 704,60	67 909,71	67 909,71	74 670,02	184 614,31
RESULTATS DEFINITIFS		109 944,29		-		109 944,29
Budget annexe Terrains	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		-		2 996 863,43		2 996 863,43
Opérations de l'exercice	11 883 818,67	11 883 818,67	8 764 712,89	8 752 172,18	20 648 531,56	20 635 990,85
TOTAUX	11 883 818,67	11 883 818,67	8 764 712,89	11 749 035,61	20 648 531,56	23 632 854,28
Résultats de clôture		-		2 984 322,72		2 984 322,72
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	11 883 818,67	11 883 818,67	8 764 712,89	11 749 035,61	20 648 531,56	23 632 854,28
RESULTATS DEFINITIFS		-		2 984 322,72		2 984 322,72
Budget Assainissement	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		914 190,07		3 607 612,88	-	4 521 802,95
Opérations de l'exercice	490 947,64	429 031,54	184 232,59	149 755,80	675 180,23	578 787,34
TOTAUX	490 947,64	1 343 221,61	184 232,59	3 757 368,68	675 180,23	5 100 590,29
Résultats de clôture		852 273,97		3 573 136,09		4 425 410,06
Restes à réaliser			3 573 070,05		3 573 070,05	-
TOTAUX CUMULES	490 947,64	1 343 221,61	3 757 302,64	3 757 368,68	4 248 250,28	5 100 590,29
RESULTATS DEFINITIFS		852 273,97		66,04		852 340,01

Budget Eau potable	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		411 734,40		235 354,47	-	647 088,87
Opérations de l'exercice	41 531,87	34 281,37	49 238,00	233 944,01	90 769,87	268 225,38
TOTAUX	41 531,87	446 015,77	49 238,00	469 298,48	90 769,87	915 314,25
Résultats de clôture		404 483,90		420 060,48		824 544,38
Restes à réaliser			472 186,75		472 186,75	-
TOTAUX CUMULES	41 531,87	446 015,77	521 424,75	469 298,48	562 956,62	915 314,25
RESULTATS DEFINITIFS		404 483,90	52 126,27			352 357,63

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

B – Affectation du résultat de fonctionnement 2025 :

En ce qui concerne le résultat de fonctionnement pour l'ensemble des budgets, il est proposé, après affectation obligatoire, d'affecter l'excédent disponible à l'excédent reporté de fonctionnement du budget 2026. Le Comité syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, ce jour,

Considérant que tout est régulier,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique présente :

Budget principal :

Un excédent de fonctionnement de 331 326.06 €

Le comité syndical :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
Déficit résiduel à reporter : Néant
* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 144 707.94 euros.
Solde disponible affecté comme suit :
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 186 618.12 euros.
- **Précise** que la présente affectation du résultat correspond aux montants repris par anticipation au budget primitif 2026.

Budget annexe Bâtiments :

Un excédent de fonctionnement de 1 156 107.25 € ;

Le comité syndical :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
Déficit résiduel à reporter : Néant
* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 1 093 771.88 euros.
Solde disponible affecté comme suit :
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 62 335.37 euros.
- **Précise** que la présente affectation du résultat constitue un ajustement des montants repris par anticipation au budget primitif 2026 (63 190.75 euros repris au BP 2026, soit un ajustement de -855.38 euros à affecter par décision modificative n°1/2026, à l'excédent reporté du compte 002 Résultat de fonctionnement reporté).

Budget annexe Tic :

Un excédent de fonctionnement de 109 944.29 €

Le comité syndical :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire

- * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
- Déficit résiduel à reporter : Néant
- * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Néant
- Solde disponible affecté comme suit :
- * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
- * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 109 944.29 euros.

- **Précise** que la présente affectation du résultat correspond aux montants repris par anticipation au budget primitif 2026.

Budget annexe Terrains :

Un excédent de fonctionnement de 0 €

Le comité syndical :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

- * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
- Déficit résiduel à reporter : Néant
- * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Néant
- Solde disponible affecté comme suit :
- * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
- * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : Néant

- **Précise** que la présente affectation du résultat correspond aux montants repris par anticipation au budget primitif 2026.

Budget annexe Assainissement :

Un excédent de fonctionnement de 852 273.97 €

Le comité syndical :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

- * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : néant
- Déficit résiduel à reporter : néant
- * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : néant.
- Solde disponible affecté comme suit :
- * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : néant
- * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 852 273.97 euros.

- **Précise** que la présente affectation du résultat correspond aux montants repris par anticipation au budget primitif 2026.

Budget annexe Eau potable :

Un excédent de fonctionnement de 404 483.90 €

Le comité syndical :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

- * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : néant
- Déficit résiduel à reporter : néant
- * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 52 126.27 euros.
- Solde disponible affecté comme suit :
- * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : néant
- * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 352 357.63 euros.

- **Précise** que la présente affectation du résultat correspond aux montants repris par anticipation au budget primitif 2026.

C - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières :

L'article 11 de la Loi 95-127 du 8 février 1995 prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Le bilan est annexé au compte administratif de la collectivité et porté sur les fonds de terre et les bâtiments (Article 518 du Code Civil).

Cessions se rapportant à l'exercice 2025 :

Budget annexe Terrains :

- Vente à la société POM'INVEST d'un terrain sis DOUVIRIN, cadastré sections AC n°971 (15a 22ca), AC n°972 (2ha 23a 80ca), AC n°975 (3ha 87a 17ca), AC n°978 (2a 27ca) et AC n°979 (9a 47ca), soit 63793 m² moyennant le prix principal de 1 913 790 euros, selon délibérations n°1 du 6 décembre 2023 et n°1 du 26 juin 2024, et acte de vente du 25 mars 2025 ;
- Vente à la société L'ART DU BOIS, d'un terrain sis BILLY-BERCLAU, cadastré section AE n°496, soit 2996 m² moyennant le prix principal de 89 880 euros, selon délibération n°7 du 4 juillet 2023 et acte de vente du 16 janvier 2025 ;

- Vente à la société AÏNO DOUVRAIN pour l'accueil de la société ELIVIE, d'un terrain sis DOUVRAIN, cadastré section AC n°737, soit 4933 m² moyennant le prix principal de 147 990 euros, selon délibération n°1 du 3 juillet 2025 et acte de vente du 14 novembre 2025 ;
- Vente à la société GNVERT, d'un terrain sis DOUVRAIN, cadastré section AD n°762 (1a 10ca) et AD n°772 (14a 55ca), soit 1565 m² moyennant le prix principal de 39 125 euros, selon délibération n°2A du 6 décembre 2023 et acte de vente du 1^{er} juillet 2025.

Acquisitions se rapportant à l'exercice 2025 :

Néant.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,



Le Président

Jean-Michel DUPONT